

Mémoire consultation fonderie Horne de Glencore

À qui de droit,

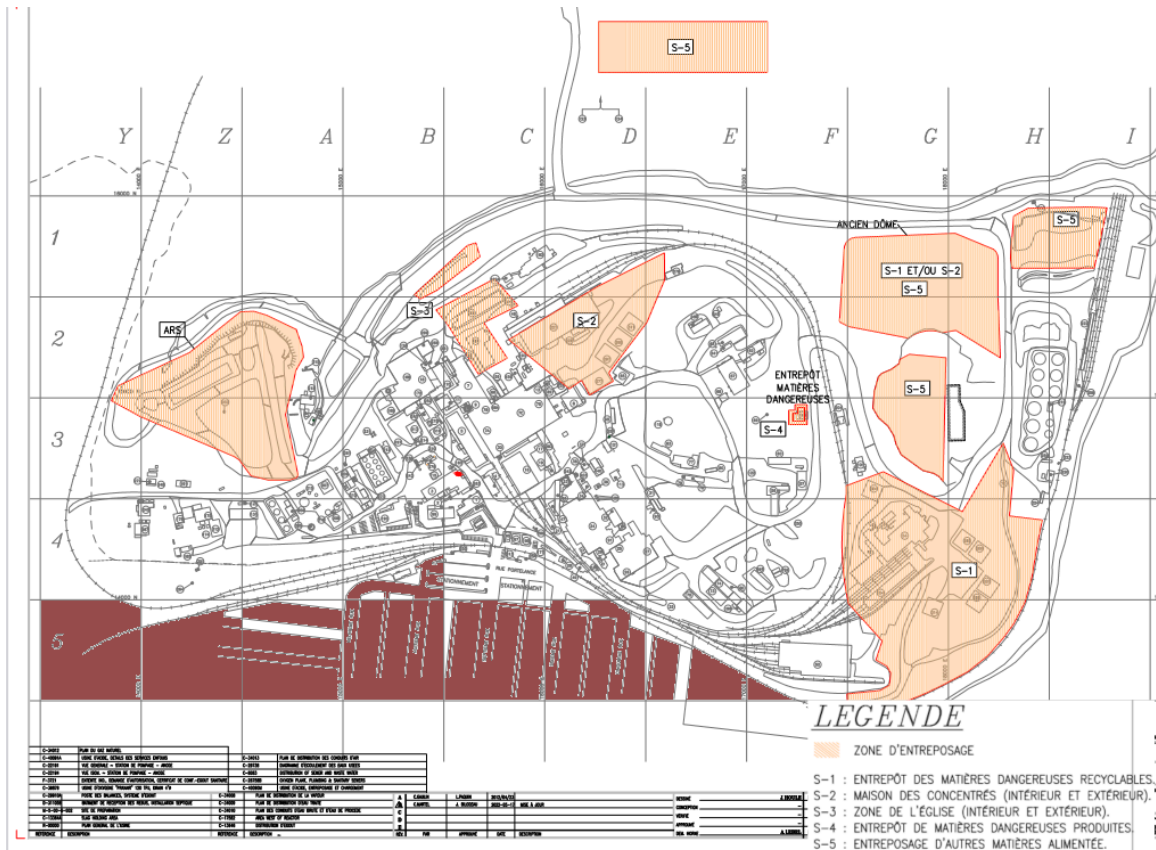
Je vous écris à titre de citoyenne de Rouyn-Noranda, de résidente du quartier Notre-Dame et afin, en tant que propriétaire de maison 53-54

J'habite cette résidence avec mes ⁵³⁻⁵⁴ fils adolescents depuis maintenant 53-54 et auparavant habitais le même quartier mais dans la partie Ouest et donc plus loin de l'industrie.

D'emblée, je tiens à signifier mon désaccord au projet d'autorisation ministérielle de Glencore d'un délai de 5 ans (donc d'ici 2027) pour atteindre le seuil moyenne de 15 nanogrammes par mètre cube d'émissions d'arsenic. Dans un intérêt de santé des citoyens, notamment ceux les plus exposés aux émissions de métaux lourds de la Fonderie Horne, le seuil de 15 nanogrammes par mètre cube d'arsenic (As) devrait être atteint dans un délai de 12 mois et la norme provinciale de 3 nanogrammes par mètre cube devrait être une visée d'ici 5 ans. En fait, dans le cas où le projet de cette autorisation serait accepté et même ce dernier était amélioré, il conviendrait d'évaluer les mesures nécessaires pour assurer la sécurité de la population la plus touchée par les émissions toxiques.

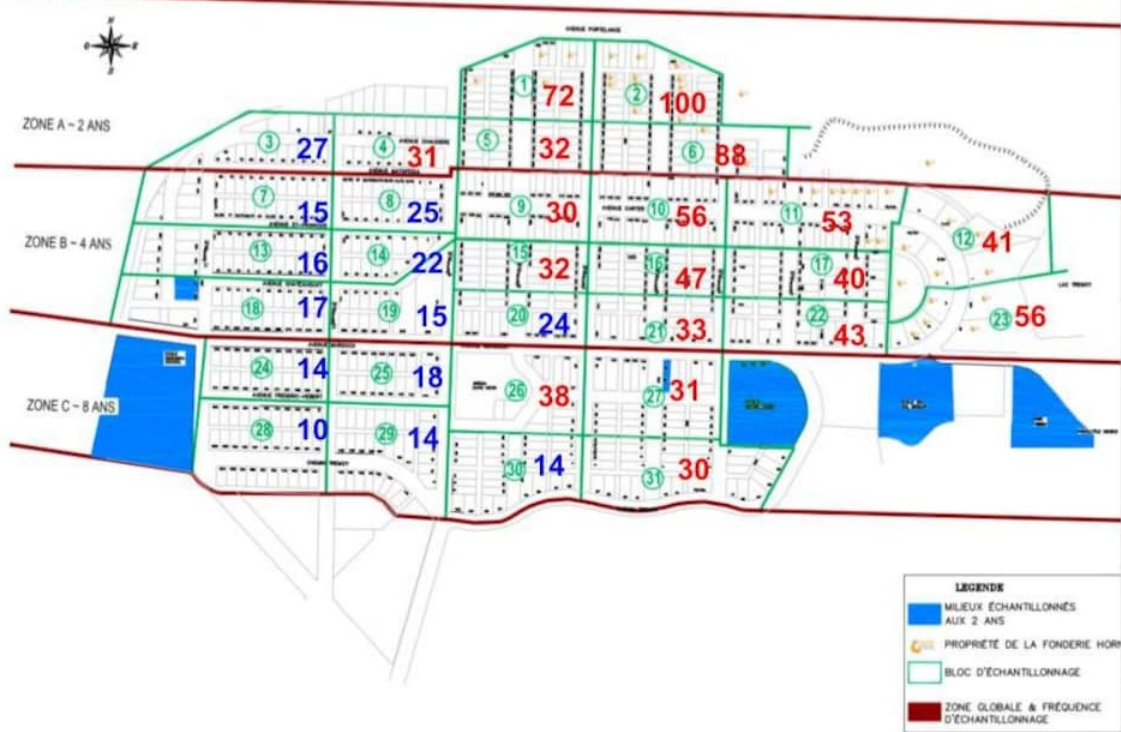
La proximité de mon lieu de vie familial d'avec la Fonderie fait en sorte que je vis un stress particulièrement important depuis les 6 derniers mois. Ces préoccupations avaient déjà débutées lors de la sortie publique en mai 2019 mais celles-ci ont pris une ampleur considérable au printemps dernier, lorsque les données d'une annexe de la même étude de biosurveillance ont été finalement publiées (annexe qui avait été retirée par l'intervention du Dr Arruda après sa rencontre avec les représentants de la Fonderie Horne). Le travail de la santé publique régionale et surtout la couverture journaliste m'a permis d'apprendre des nouvelles très désolantes concernant la pollution atmosphérique et du sol conséquente aux émissions fugitives des activités de l'entreprise voisine. L'inquiétude et la colère ont atteint un sommet au cours des derniers mois, notamment lorsque nous avons appris via la couverture journalistique, notamment celle de M. Thomas Gerbet de Radio-Canada. Un article publié le 24 août 2022 révélait la contamination de poussières intérieures de différentes résidences de notre quartier, dont une étant située dans notre rue. Dans le même article et plus tard dans une entrevue à la télévision, M. Sébastien Sauvé, professeur de chimie de l'environnement à l'Université de Montréal explique que la pollution dans les sols autour d'une maison a un impact direct sur les poussières et la qualité de l'air de la maison.

À cet égard, j'aimerais vous présenter une publication qui se trouve sur le site de REVIMAT (le Regroupement Vigilance Mines en Abitibi-Témiscamingue) qui présente un plan du site de la Fonderie Horne.



Sur cette image, on peut voir que les sites d'entreposage de matières dangereuses recyclables (S-1) sont situés dans la partie Est du complexe de l'industrie. Ce fait est à mettre en relation avec les informations concernant les taux de contamination des sols des différents blocs résidentiels qui composent le quartier Notre-Dame. Ainsi, selon les données de test de caractérisation des sols de 2019, nous sommes à même de constater l'effet de cet entreposage situé à l'ouest du quartier. Par ailleurs, en tant que résidente du quartier, il m'apparaît inacceptable de ne pas avoir accès au document de la Fonderie Horne datant de 2021 qui détaille l'étendue de la zone à décontaminer. En tant que propriétaire d'un terrain situé dans cette étude, il me semble que je suis en droit d'avoir cette information. À la page suivante sont présentées les données de l'échantillonnage des sols du quartier Notre-Dame publiées dans La Presse le 1er septembre 2022:

FONDERIE



Bloc de maisons du quartier Notre-Dame, selon leur fréquence d'échantillonnage (lignes rouges horizontales) et leurs résultats de tests de 2019. En bleu, les résultats sous la norme. En rouge : à la norme ou au-dessus.

PHOTO : RADIO-CANADA / BASE DE CARTE DE LA FONDERIE HORNE

Ainsi, il est clairement démontré par l'échantillonnage réalisé en 2019 démontre que la partie Est du quartier Notre-Dame semble avoir des taux de contamination plus élevés que dans les autres partis, la partie plus à l'Ouest étant la zone ayant les taux les moins élevés. D'ailleurs, peu de temps après notre emménagement à notre résidence, 53-54, nous avons appris par une voisine qu'une majorité des résidences situées dans les blocs 12 et 23 sont des propriétés de l'entreprise Glencore et que celles-ci ne pourraient être vendues leur terrain étant contaminé.

En sommes, la situation est compromettante pour la santé et la qualité de vie de TOUS LES RÉSIDENTS de ce secteur, petits et grands, habitant aussi près de l'industrie. À cet égard il est important de convenir que la problématique n'est pas en premier lieu le stress/ anxiété des résidents de cette partie du quartier mais que la contamination des sols et conséquemment l'exposition à l'air contaminé, la contamination des sols impliquant nécessairement des émissions toxiques. L'exposition toxique est RÉELLE et n'est pas une problématique potentielle.

Compte tenu de ces informations, vous ne pouvez pas faire comme si vous ne la savez pas. Le Gouvernement de l'environnement et ses représentants dont vous, avez la responsabilité de considérer ces informations et de prendre les mesures nécessaires pour minimiser de l'impact sur la santé de la présence de sols contaminés, notamment dans le secteur Centre-Est du quartier Notre-Dame.

La dangerosité de la problématique de la contamination des sols suscite avec raison une grande inquiétude quant à de la présence de métaux lourds à l'intérieur des résidences. Ainsi, les résidents s'inquiètent de l'air qu'ils respirent à l'intérieur de leur maison. Un article de M. Gerbet publié le 24 août 2022 a d'ailleurs semé l'émoi étant donné la présence de métaux lourds dans les poussières intérieures de certaines résidences du quartier, dont certain à des niveaux qui dépassent la limite provinciale. Cet automne, un groupe de résidents ont pris l'initiative de faire tester les poussières intérieures de leur résidence. L'analyse des résultats est en cours. Si vous êtes intéressés à en savoir plus sur les résultats qui devraient être connus prochainement, je vous invite à me contacter. Pour ma part, cela démontrerait un intérêt de votre part quant à votre réelle préoccupation à l'égard du bien-être des résidents du quartier, car il faut reconnaître que la confiance est actuellement à mal envers l'intention des hauts-dirigeants du Gouvernement qui minimise la problématique des émissions et de leur impact sur la santé malgré les avis scientifiques notamment ceux de la Santé publique Régionale de l'Abitibi-Témiscamingue. Je crois que cela vous a été clairement exprimé lors de la séance en présence du 18 octobre dernier.

Ainsi, il nous apparaît important de considérer les informations susmentionnées concernant les zones du quartier les plus affectées par émissions de la Fonderie, que ce soit 1) par les émissions fugitives car la zone Est du quartier résidentiel est voisin près des entrepôts de matières dangereuses recyclables et/ou que ce soit 2) celles provenant de la cheminée, cette portion du quartier étant aussi exposée aux vents dominants.

Ainsi, par la présente, je demande

- Que ces zones critiques soient priorisées quant aux travaux de restauration des sols.
- Que des interventions (ex: financement d'un échangeur d'air, subventions afin de réduire les infiltrations d'air ou autre que je ne connais pas) soient faites pour assurer une amélioration de la qualité de l'air intérieure des résidences situées dans les parties du quartier qui sont plus exposées.

- Que dans le cas d'un éventuel projet d'expropriation ou de rachat de maison, les résidences situées dans ces zones soient considérées comme le sont celles du quadrilatère Portelance-Carter.

En espérant de tout coeur, que vous prêterez attention et considération au contenu présenté dans ce document,

Salutations à vous

53-54

53-54

53-54

53-54